

Questions aux candidats à l'élection législative

Le SE-UNSA a souhaité s'adresser aux candidats des principaux partis à l'élection législative du département de la Somme afin qu'ils puissent exposer leurs choix en matière de société et plus particulièrement d'enseignement.

Il est évident que le SE-UNSA n'entend pas donner de consigne de vote, mais au moment où chacun d'entre nous est appelé à accomplir son devoir de citoyen, il est normal que le SE-UNSA se soucie des intentions des candidats.

A la date du 6 juin, seulement cinq candidats ont accepté de nous répondre :

- Monsieur BIGNON, pour l'UMP ;
- Mesdames KUMM et THUILLIEZ et Monsieur PEILLON, pour le PS ;
- Monsieur GREMETZ, pour les Communistes.

Il faut savoir que les délais étaient relativement courts puisque la liste officielle des candidats n'est connue que depuis le 12 mai, d'une part, et d'autre part que la Préfecture de la Somme a refusé de nous communiquer les coordonnées de tous les candidats. Nous n'avons donc pu contacter que les candidats des grandes formations dont les adresses étaient connues de tous.

Vous trouverez, ci-dessous, les réponses qui nous ont été adressées par les candidats, qui n'ont pas tous répondu à toutes nos questions.

Réponse de M. BIGNON :

*"J'ai bien reçu votre questionnaire. Le temps de la campagne ne me permet pas malheureusement de répondre par écrit et de façon sérieuse aux 19 questions posées : il faudrait consacrer plusieurs heures.
Je le regrette car elles sont toutes intéressantes et souvent pertinentes."*

Etes-vous pour le maintien de la sectorisation scolaire ?

S. THUILLIEZ : Je me suis déjà prononcé contre l'abrogation de la carte scolaire. C'est un instrument indispensable de la mixité sociale dans les établissements scolaires. Dans certains cas précis, il est sans doute nécessaire de revoir les contours de certains secteurs pour mieux répondre à cet objectif majeur, en fonction de la modification de l'habitat notamment, mais ce n'est pas en tuant le malade que l'on guérit le mieux la maladie.

V. KUMM et V. PEILLON : Je souhaite que la question de la sectorisation soit examinée afin que la révision de la carte scolaire s'effectue dans le souci de supprimer les « ghettos » scolaires et de garantir la mixité sociale au sein de l'école publique.

M. GREMETZ : *Oui. Même si ce n'est pas une solution parfaite, c'est un garde-fou pour maintenir un minimum de mixité sociale.*

Le soutien scolaire doit-il, pour vous, être assuré en son sein par l'Education nationale ou être confié à des officines privées ?

S. THUILLIEZ : Le soutien scolaire fait partie intégrante de l'enseignement et ne doit pas être soumis, comme l'école en général, à la marchandisation. Il est parfois utile de faire appel à certaines associations non lucratives qui apportent un éclairage différent sur ces questions et qui permettent d'aider à l'intégration des familles dans ce dispositif. Je pense notamment à l'expérimentation menée par l'association "Education solidaire" dans ce département.

V. KUMM et V. PEILLON : Avec le Parti Socialiste, nous voulons instituer des études dirigées ou encadrées pour tous les élèves, qui s'effectuent dans les établissements scolaires, par des enseignants volontaires, dans le cadre de leur horaire de service.

M. GREMETZ : *Pour moi, l'existence d'officines privées de soutien scolaire conduit à une rupture de l'égalité dans l'accès à l'éducation. Une rupture basée sur l'argent. C'est pourquoi je suis pour*

qu'un effort soit fait au sein de l'Education nationale pour assurer un soutien scolaire effectif et efficace, accessible à tous.

Seriez-vous d'accord avec l'idée de conférer aux établissements privés une mission de service public sur les territoires où l'école publique n'est pas présente ?

S. THUILLIEZ : C'est parfois le cas dans certains domaines (je pense par exemple à l'organisation de certains examens comme le baccalauréat). Pour autant, la mission de service public d'éducation doit permettre à l'école publique et républicaine de répondre à la demande sur l'ensemble des territoires. L'inscription dans un établissement privé confessionnel doit rester un choix effectué par la famille et non la conséquence d'un manquement de l'offre du service public.

V. KUMM et V. PEILLON : L'école publique, l'école de la République doit être présente partout sur le territoire afin de permettre l'éducation de tous et la réussite de chacun dans la voie qu'il choisit. Il ne peut être imposé à une famille de scolariser ses enfants dans un établissement privé.

M. GREMETZ : Non, la meilleure solution pour l'accès à l'enseignement pour tous reste la présence d'écoles publiques sur tout le territoire pour assurer la mission de service public qu'est l'éducation.

Etes-vous pour ou contre l'abrogation de l'article 89 de la loi de décentralisation du 13 août 2004 relatif au financement des écoles privées ?

S. THUILLIEZ : Cet article et surtout son interprétation dans la circulaire établie par Gilles de Robien qui en découle sont scandaleux. Les maires seront dans l'obligation, sans aucune dérogation possible, de prendre en charge les frais de scolarité des enfants qui s'inscrivent dans une école privée située hors de leur commune. C'est une atteinte grave au principe de laïcité particulièrement préjudiciable pour les territoires ruraux qui luttent pour le maintien des classes de proximité. Cette circulaire doit être retirée et l'article de loi corrigé. C'est d'ailleurs ce que préconise l'Association des Maires de France.

V. KUMM et V. PEILLON : Cet article de la loi de décentralisation d'août 2004, imposant à une commune de participer financièrement à la scolarité de ses élèves inscrits dans une école privée confessionnelle d'une commune voisine, même si elle dispose elle-même d'une école publique pouvant les accueillir est inique, inadmissible

Nous proposerons l'abrogation de l'article 89 de la loi de décentralisation de 2004 qui est contraire au principe de laïcité et au principe de la libre administration des communes.

Ce texte est opposé au fondement de l'école publique, laïque et gratuite. En effet, "scolariser son enfant dans une école privée, c'est avant tout un choix personnel. Se tourner ensuite vers l'argent public communal pour le financement, c'est foncièrement inacceptable."

M. GREMETZ : Oui, l'abrogation de cet article, qui favorise de manière outrancière l'enseignement privé, s'impose.

Les Centres de Formation d'Apprentis doivent-ils dépendre de l'Education nationale ou des entreprises ?

S. THUILLIEZ : La formation en alternance est la résultante d'une collaboration entre les entreprises et l'Education nationale mais c'est cette dernière qui doit rester le maître d'œuvre de la formation. Il faut, par ailleurs, toujours privilégier la formation initiale car son caractère généraliste permet de mieux répondre à la nécessaire adaptation aux évolutions professionnelles. Une spécialisation trop précoce à l'activité professionnelle devient trop souvent un handicap pour un développement futur.

V. KUMM et V. PEILLON : Il est indispensable de renforcer l'enseignement professionnel pour qu'il devienne une véritable voie d'excellence contribuant à la réussite de chacun. Cet enseignement doit être considéré à égalité avec les autres voies de formation, générale et technologique, et doit donc être de la responsabilité de l'Education nationale, avec le concours des entreprises pour ce qui concerne l'apprentissage.

M. GREMETZ : Ces centres doivent dépendre de l'Education nationale, afin de permettre de préserver leur mission de service public, maintenir une cohérence nationale dans le contenu des formations (avec un contrôle d'ordre pédagogique et pas seulement technique) et éviter la part

d'arbitraire (dans la détermination des besoins, par exemple) qui peut découler d'une gestion déléguée directement aux entreprises.

Pour vous, jusqu'où doit aller la régionalisation en matière d'Education ?

S. THUILLIEZ : L'Education doit rester une compétence régalienne pour permettre un égal traitement sur tous les territoires. La pédagogie et les programmes, le recrutement et la gestion des personnels doivent rester des compétences d'Etat, ce qui n'empêche pas la déconcentration. Il en est de même pour la carte des formations même si celle-ci doit être mise en place en concertation avec les collectivités locales concernées. Au contraire, la décentralisation de la gestion et de l'entretien des bâtiments scolaires est plutôt une bonne chose.

V. KUMM et V. PEILLON : Pour résoudre les problèmes réels et quotidiens, il faut dépasser les seules réponses aux besoins à court terme pour s'engager dans des démarches formatives plus globales, combinant les réponses aux besoins économiques avec des objectifs de développement personnel. C'est dans cet esprit que la Région Picardie s'est dotée d'un Plan Régional Education-Formation. De façon concertée, le Conseil Régional et les autorités académiques s'efforcent de recenser les projets d'aménagement de la carte des formations à mettre en œuvre au cours des années prochaines. Bien entendu, tant les programmes que les personnels demeurent de la compétence de l'Education nationale.

M. GREMETZ : La régionalisation ne saurait signifier ni casse du statut des fonctionnaires de l'Education nationale, ni rupture de l'égalité de traitement entre élèves en fonction de l'endroit où ils sont scolarisés.

Un projet de création d'une Université Européenne à proximité de la gare TGV Haute Picardie a été préparé. Qu'en pensez-vous ?

S. THUILLIEZ : Je connais peu ce projet mais l'idée semble intéressante. Notre pays a besoin d'un investissement massif dans le domaine de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui a trop souvent été le parent pauvre de l'éducation.

M. GREMETZ : Je pense qu'il y a déjà une université à Amiens, une à Compiègne, une à Reims, une à Valenciennes, trois à Lille... Je ne vois pas tellement l'utilité de cette nouvelle université, surtout loin des centres urbains et sachant que les universités existantes ne paraissent pas saturées. Je crains même que dans le cadre du probable projet de loi renforçant l'autonomie des universités, prévu pour juillet 2007, une telle création ne soit de nature à fragiliser fortement l'UPJV, dont les effectifs sont déjà relativement faibles par rapport à d'autres universités.

M. de Robien a initié une redéfinition de l'enseignement prioritaire (ZEP) consistant à enlever aux établissements qui enregistrent des améliorations de résultats significatifs, les moyens qui leur ont permis d'y arriver. Cela vous semble-t-il pertinent ?

S. THUILLIEZ : C'est malheureusement absurde et inefficace car cela apparaît comme une prime pour ceux qui n'atteignent pas les résultats escomptés. Le bilan de Gilles de Robien au sein du ministère de l'Education est catastrophique : réduction des moyens attribués à l'école qui pénalise les innovations pédagogiques, dégradation des conditions de travail pour les personnels, fermetures de classes, interventions sur les méthodes d'apprentissage au mépris de l'avis de tous les pédagogues... L'ancien ministre ne laissera pas de bons souvenirs.

V. KUMM et V. PEILLON : Depuis 5 ans, le gouvernement n'a eu comme principal objectif que celui de réduire le nombre de fonctionnaires et particulièrement celui des enseignants avec les conséquences que sont suppressions de postes et les fermetures de classes dans les écoles. Ce retrait de moyens, particulièrement dans les zones difficiles est une aberration. C'est pour nous une volonté forte de redonner la priorité à l'Éducation et de donner les plus de moyens à ceux qui en ont le plus besoin afin de permettre la réussite de tous.

M. GREMETZ : Evidemment que non : l'Etat doit se doter des moyens de résorber les inégalités sociales, avec une politique volontariste en faveur de l'éducation pour tous et en donnant les financements nécessaires pour les zones difficiles.

Dans notre département, la scolarisation des enfants de 2 ans ne cesse de reculer depuis 5 ans (de 34% à 21%) en raison des restrictions budgétaires draconiennes dans l'Education nationale. Que proposez-vous pour stopper et inverser cette orientation ?

S. THUILLIEZ : Le département de la Somme cumule les retards dans le domaine éducatif, tous les indicateurs le montrent. La péréquation nationale doit permettre un investissement plus important dans les départements et les académies qui en ont le plus besoin pour combler ces retards. A l'inverse du bon sens, la droite, a contribué à accentuer les inégalités sur l'ensemble du territoire national. C'est le cas pour la scolarisation des enfants dès 2 ans qui est, on le sait aujourd'hui, un élément de la réussite scolaire. La scolarisation dès 2 ans doit devenir un droit pour toutes les familles qui le désirent.

V. KUMM et V. PEILLON : Dans le cadre de la mise en place d'un service public de la petite enfance, l'accueil éducatif des enfants le plus tôt possible doit être un droit pour tous. Nous mettrons en place un service public de la petite enfance accessible aux enfants de moins de trois ans, en partenariat avec les collectivités locales et les associations. Ce service leur offrira, en articulation avec l'école maternelle, un encadrement pédagogique, médical et culturel dont les plus pauvres sont souvent exclus aujourd'hui.

L'accueil scolaire des enfants de deux ans révolus restera une possibilité, mais il faudra améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation pour ces enfants.

Afin de permettre à tous de suivre un parcours scolaire de réussite, nous rendrons obligatoire la scolarisation dès l'âge de 3 ans. L'école maternelle ne sera plus considérée comme une variable d'ajustement.

L'obligation ne pouvant à elle seule garantir la réussite de tous, il est prioritaire d'améliorer quantitativement et qualitativement la scolarité des jeunes enfants, notamment pour mieux assurer la maîtrise de la langue parlée. L'encadrement pédagogique sera adapté aux contextes locaux, notamment dans les territoires défavorisés.

M. GREMETZ : Une redéfinition des moyens alloués à la petite enfance, à partir d'une concertation pour en définir les besoins réels.

Alors qu'on reconnaît la nécessité d'une visite médicale annuelle pour les salariés, les enseignants n'ont plus le moindre contrôle médical depuis plus de 20 ans. Seriez-vous prêt(e) à saisir le législateur sur cette question ?

S. THUILLIEZ : La médecine du travail est un droit pour tous les salariés, du privé comme du public. Elle devrait être une obligation pour tous les salariés qui sont au contact du public, notamment des jeunes et des enfants. Il faut mettre fin, par la loi, à cette situation scandaleuse.

V. KUMM et V. PEILLON : Cette situation est inadmissible. L'Education nationale doit y mettre fin au plus vite. Les enseignants, en contact quotidiennement avec le public, doivent bénéficier d'une médecine de prévention comme tous les salariés.

M. GREMETZ : Cette situation est scandaleuse : l'Etat se doit d'être exemplaire et montrer l'exemple en s'appliquant à lui-même les obligations qu'il réclame de la part des autres employeurs. Bien évidemment, je suis prêt à poser une question écrite dès à présent sur cette situation inacceptable.

Quel est votre avis sur la mise en place des Pays ?

S. THUILLIEZ : Nos concitoyens ne comprennent plus rien à la territorialisation : pays, territoire, canton, circonscription, bassins, inter-co, comité d'agglomération... On ne sait plus qui fait quoi, qui est responsable de quoi. Il faut dire que la situation est complexe : chaque administration, chaque collectivité adopte son propre découpage. Une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Il est temps de simplifier tout cela en conservant trois objectifs prioritaires : un rapprochement des lieux de décision pour permettre l'investissement citoyen, une égale répartition sur tout le territoire en assurant notamment la présence du service public en zone rurale, une désignation démocratique pour chaque échelon de responsabilité.

Toutes les aides accordées aux entreprises et subventions seront-elles contrôlées, évaluées quant aux emplois qu'elles ont créés ?

S. THUILLIEZ : Au delà de la question des subventions dont l'utilisation doit être bien sûr contrôlée, c'est l'ensemble de la politique fiscale qu'il faut réformer. Nous devons construire un impôt citoyen, transparent, progressif et prélevé à la source sur l'ensemble des revenus en harmonisant les bases fiscales de l'impôt sur le revenu, qui doivent être élargies, avec celles de la CSG. Au niveau de l'impôt sur les sociétés, son taux doit être modulé afin de favoriser l'investissement productif et de pénaliser la distribution des dividendes aux actionnaires. La fiscalité doit devenir un levier pour favoriser l'investissement et la création d'emplois stables.

Partagez-vous l'idée suivante : "On n'ouvre pas des crédits que l'on distribuera s'il y a des projets, mais en cas de projet intéressant on débloque les crédits nécessaires" ?

S. THUILLIEZ : Cette idée est naturellement frappée au coin du bon sens, il faut toutefois se méfier de la globalisation budgétaire qu'une telle conception pourrait engendrer (je pense notamment à la LOLF). L'affectation préalable de crédits permet aussi de susciter la création de projet dans le domaine concerné. Par ailleurs, je pense qu'il faut sortir de la seule logique qui consiste à ne financer que les projets. Les aides publiques doivent aussi concerner le financement des structures qui créent ces projets afin de leur permettre d'innover. A cet égard, je partage l'action du Conseil Régional de Picardie dans le domaine associatif qui aide non seulement les projets mais aussi les organismes qui les développent.

Concernant l'évolution des moyens de transports dans le respect du développement durable, quel avenir envisager-vous pour : le canal Seine-Nord, le 3° aéroport, le dédoublement de l'A1 ?

S. THUILLIEZ : Ces trois dossiers sont particulièrement complexes et sensibles. Il doivent être abordés en tenant compte de plusieurs impératifs : le respect de l'environnement et du développement durable, le coût engendré pour l'Etat et les collectivités, la création d'activité et d'emplois, les conditions de vie des citoyens habitant à proximité des sites concernés. Dans tous les cas, ces impératifs entrent en contradiction les uns avec les autres : ce qui est bon pour la création d'emploi est mauvais pour l'environnement, ce qui est bon pour l'environnement engendre un coût très important pour la collectivité, etc... Ils nécessitent une large consultation des populations concernées et parfois des décisions difficiles en terme d'aménagement du territoire. Sur la question du 3° aéroport qui a fait grand bruit dans notre département, il faut d'abord étudier la réelle capacité d'accueil des aéroports déjà existants autour de Paris. Sur le dédoublement de l'A1, il faut d'abord étudier la baisse du trafic que pourrait engendrer le développement du ferroutage. Sur le canal Seine-Nord, il semble que son financement ne soit pas aujourd'hui assuré. Dans les trois cas, il faut replacer ces questions dans une politique des transport au niveau européen.

Quelles mesures souhaitez-vous promouvoir pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et la construction des bâtiments publics s'inscrivant dans la politique du développement durable ?

S. THUILLIEZ : Les dégradations causées par l'action de l'homme sur l'environnement s'accroissent et se cumulent au point de poser, à court terme, la question de la survie même de notre planète.

La question écologique doit donc être au centre de tout projet politique.

Il n'y aura de réelles avancées écologiques que sur la base de régulations publiques fortes, que ce soit dans les domaines de l'énergie, de l'habitat, des transports ou de l'urbanisme. Deux chantiers prioritaires, de plus créateurs d'emplois, sont devant nous : préparer l'après pétrole et lutter contre le changement climatique, restaurer la sécurité sanitaire et alimentaire et rétablir les équilibres écologiques.

Pour y parvenir, il faut notamment une nouvelle politique de l'énergie : économie d'énergie, développement des énergies renouvelables, incitations fiscales pour l'isolation de logements

anciens et la montée en puissance de l'éco-construction pour qu'en 2010 toutes les constructions soient écologiques.

V. KUMM et V. PEILLON : Nous voulons faire face aux dérèglements climatiques, à l'épuisement prévisible des ressources énergétiques, une politique vigoureuse d'économies d'énergie et une diversification de nos sources d'énergies. Nous développerons massivement les énergies renouvelables. À l'encontre de la privatisation engagée d'EDF et de GDF, il faut affirmer la nécessité d'un pôle public de l'énergie qui prenne en compte le long terme. Nous souhaitons le développement de modes de transport alternatif à la route, un basculement progressif d'une part importante du FRET vers le rail. Nous préconisons la discussion d'une nouvelle loi sur l'eau, enjeu majeur de ce siècle. Nous introduirons une véritable fiscalité écologique. Nous entendons soutenir une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement et réorienter la Politique agricole commune vers les productions de qualité et le développement rural.

La TVA sociale est-elle une mesure que vous souhaitez promouvoir ?

S. THUILLIEZ : La «TVA sociale» n'a de social que le nom. En réalité, elle serait socialement injuste, car elle ferait payer aux consommateurs l'allègement des cotisations accordé aux entreprises au moyen d'une contribution proportionnelle et économiquement dangereuse, car elle réduirait le pouvoir d'achat des ménages, freinant dès lors la consommation, moteur essentiel de la croissance en France.

Nicolas Sarkozy propose donc aux consommateurs de payer les impôts de leurs employeurs au prétexte de la préservation de leur propre emploi : voici une bien curieuse conception de la réhabilitation du travail !

Cette proposition est d'autant plus provocante qu'elle suit celle de l'abaissement du seuil du bouclier fiscal à 50% - ce qui équivaldrait quasiment à supprimer l'ISF.

La loi Fillon sur les retraites doit revenir en discussion en 2008. Quelles sont les propositions que vous présenterez ?

S. THUILLIEZ : La Droite s'est attaquée aux retraites par répartition. Elle a appliqué le programme du MEDEF et refusé de faire participer les profits des entreprises à leur financement. Sous prétexte d'allonger la durée de cotisation elle a, en réalité, programmé une diminution considérable du montant des retraites. Comment en effet un salarié du privé pourra-t-il cotiser 41 ou 42 ans comme le prévoit la loi Fillon alors que la durée réelle moyenne d'une carrière y est inférieure à 38 ans ?

Il faut remettre à plat la loi Fillon, sauvegarder le droit à la retraite à 60 ans, fixer un minimum retraite garanti et prendre en compte le travail pénible et les charges de famille dans le calcul du droit à la retraite...

V. KUMM et V. PEILLON Nous voulons pour chacun, une retraite décente et sûre. Cela suppose une renégociation globale de la Loi Fillon, avec pour enjeux principaux un minimum garanti des retraites, la prise en compte de la pénibilité des métiers et donc la réduction des disparités d'espérance de vie selon les catégories socio-professionnelles, un financement juste, assis également sur de nouvelles ressources (revenus financiers), le renforcement du taux d'activité des salariés âgés de plus de 50 ans. Le défi du vieillissement de la population doit être relevé : il faut s'appuyer sur l'allocation personnalisée d'autonomie créée par la gauche afin de faire triompher une logique de solidarités entre les territoires et les générations ; la mise en place d'une cinquième branche de sécurité sociale doit permettre d'éviter le recours désastreux aux assurances privées, préconisé par la droite.

Etes-vous favorable à la reconnaissance de l'UNSA au même titre que les cinq confédérations actuelles dans le cadre de la réforme de la représentativité des organisations syndicales ?

S. THUILLIEZ : Il faut approfondir la démocratie sociale. Le rôle des syndicats doit être affirmé, la négociation collective confortée et clarifiée. La représentativité nationale des organisations syndicales ne doit pas être "décrétée" mais établie en fonction des résultats aux prochaines élections prud'homales d'abord et ensuite en fonction des élections de représentativité dans les

branches professionnelles. Il faut aussi généraliser le principe de l'accord majoritaire pour la validation des accord collectifs qui ne pourront déroger à un accord de branche ou au code du travail. Je propose, enfin, la mise en place d'un mode de financement public transparent et des mesures favorisant la cotisation syndicale.

V. KUMM et V. PEILLON : Nous voulons que notre pays soit véritablement celui de la démocratie sociale. Il faut donc renforcer le rôle et la place des partenaires sociaux, avec une réforme de la représentation syndicale fondée sur le vote des salariés aux prochaines élections prud'homales et dans les différentes fonctions publiques qui mette fin à une situation figée depuis 1966, totalement en décalage avec la réalité du paysage syndical actuel.

Il est question d'instaurer une franchise en matière d'assurance maladie ce qui induirait, de fait, la possibilité de soins pour les plus aisés uniquement. Etes-vous pour la création de cette franchise ? Irez-vous jusqu'à instituer un système de "bonus-malus" ?

S. THUILLIEZ : Je suis totalement opposée à la proposition de Nicolas Sarkozy d'instituer une franchise annuelle non remboursable sur les consommations de soins. Cette proposition rompt le pacte de solidarité en mettant sur le dos des seuls malades l'augmentation des dépenses d'assurance-maladie. Avec cette franchise, les patients seraient réduits à une variable d'ajustement pour respecter les objectifs de dépenses. Cette volonté de culpabilisation et de pénalisation du malade conduit à une médecine à deux vitesses et ne peut que renforcer les injustices sociales.

V. KUMM et V. PEILLON : Nous voulons l'égalité devant la santé : priorité à l'hôpital public, aujourd'hui menacé ; limitation des dépassements d'honoraires ; refus de toute forme de nouveaux déremboursements qu'envisage la droite à travers les « franchises » qui n'ont d'autre but que d'institutionnaliser une médecine de riches et une médecine de pauvres ; priorité à la prévention et à la santé publique ; enfin, l'aide à l'installation de jeunes médecins en zone rurale ou dans les quartiers sera renforcée.